N° 101. CINQ CENTIMES Dimanche 30 Décembre 1888

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 95.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES	0 fr. 50 »
FAITS DIVERS	0 fr. 75 »
LOCALES	1 fr. »

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Bourse du Boulevard

Paris, 28 décembre.

0/0 Français..	82 67	Banque Ottom.	530 »
4 1/2 0/0 Franç.	....	Ext. d'Esp 4 0/0.	73 30
Egypte 6 0/0...	419 06	Rio-Tinto.....	615 »
5 0/0 Italien....	96 50	Panama.....	123 75
5 0/0 Turc.....	.. ..	Suez.....	.. ..
Chemins Turcs.	.. ..	Portugais.....	.. ..
6 0/0 Hongr. or	92 1/4	Russes 80.....	.. ..
Tabac ottom.	.. ..	Tharsis.....	.. ..

ROUBAIX-TOURCOING 29 DÉCEMBRE 1888

LES Sociétés de secours mutuels

Est-il permis d'espérer qu'après sept ans de tâtonnements, de contradictions, de votes stériles dans les deux Chambres, le régime des sociétés de secours *mutuels va enfin recevoir une organisation définitive ?* La Commission de la Chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi adopté par le Sénat, a présenté son rapport il y a quelques semaines. Ce rapport pourra être examiné dans la session de janvier. Le nouveau texte de la loi ne semble pas comporter de critiques absolues et les Sociétés attendent la sanction parlementaire pour savoir sur quelles bases elles pourseuivront leur carrière.

Ces institutions on pris depuis une vingtaine d'années un essor considérable qui a coïncidé avec le progrès général du sentiment de prévoyance. Cette période a été remarquable. Non seulement le nombre des sociétés de secours mutuels a augmenté, mais les versements aux Caisses d'épargne se sont accrus, la clientèle des Compagnies d'assurances a beaucoup grandi, et la Caisse des retraites pour la vieillesse elle-même, si longtemps délaissée, a étendu ses opérations. On ne saurait trop apprécier l'importance de ces faits économiques, expression d'une évolution morale qui honore notre temps. Mais toutes les institutions de prévoyance fonctionnent-elles dans des conditions irréprochables ? Les sociétés de secours mutuels, notamment, sont elles en mesure de tenir tous les engagements qu'elles assument et que l'avenir rendra de plus en plus lourds ?

Il est d'autant plus nécessaire d'éclaircir ce point que l'Etat subventionne un certain nombre de ces associations. On demande même à la Chambre de leur accorder de nouvelles faveurs en mettant à leur disposition une dotation de 6 millions provenant de la vente des diamants de la couronne. Sous forme de subvention ou de don c'est l'argent du public qu'on attribuerait aux Sociétés. En principe il n'y a pas d'objection à élever contre cette assistance, mais elle ne saurait être légitime que si les Sociétés sont bien gérées et offrent réellement à leurs participants les sûretés qu'elles promettent.

La situation de beaucoup de sociétés de secours mutuels est malheureusement très défectueuse. Des esprits clairvoyants ont signalé dans leur organisation des irrégularités graves.

Un statisticien, M. Chaysson, a montré dans un substantiel écrit intitulé : *l'improvoyance dans les institutions de prévoyance*, les principaux périls qui les menacent. Un mathématicien, M. Prosper de Lafitte, vice-président de la Société de secours d'Astaffort, a analysé dans un *Essai d'une théorie rationnelle des Sociétés de secours mutuels* l'ensemble des risques qui pèsent sur ces institutions, et a formulé les méthodes qui peuvent permettre à une société d'assurer à ses membres les divers secours auxquels ils ont droit. On doit attirer sur ces deux ouvrages l'attention des présidents de mutualités et de la Chambre. Avant d'inscrire des subventions au budget il convient d'exiger que les sociétés se constituent des ressources proportionnées à leurs échéances futures et facilitent le bon emploi de ces ressources *par une comptabilité bien tenue.*

Les Sociétés ont à couvrir trois risques : la maladie, *les décès*, les retraites. Chacun de ces risques est soumis à des calculs que la généralité des sociétaires ignorent et qui seuls donnent la possibilité de prévoir toutes les éventualités de charges auxquelles il faudra pourvoir jusque dans un avenir très lointain. Le plus aléatoire de ces risques est le régime des retraites.

Beaucoup de Sociétés, composées d'un personnel assez jeune, n'ont encore que peu de retraites à servir. Le produit des cotisations dépasse sensiblement les dépenses. Si ces associations étaient bien administrées, elles mettraient chaque année en réserve une partie des cotisations, de manière à constituer un capital qui répondra aux besoins des futures retraites. De trop nombreuses Sociétés ne croient pas devoir appliquer ce système mais à mesure que le temps s'écoulera une plus grande quantité de participants demanderont la liquidation de leur pension, et comme on n'aura préparé pour ces pensions aucune provision suffisante il sera difficile d'éviter une véritable faillite. *Combien compte-t-on de Sociétés exposées à ce danger ?* Peut-être des centaines.

De si inquiétantes perspectives justifieraient l'intervention des pouvoirs publics. Aucune Société ne se refuserait à introduire dans sa gestion des réformes destinées à prémunir contre des mésaventures, mais encore faut-il que ces Sociétés soient rappelées au souci de leurs intérêts.

M. Prosper de Lafitte a tracé dans son remarquable ouvrage des règles dont l'observation s'impose aux mutualités qui veulent vivre. Ces règles consistent à prélever sur les cotisations une dotation spéciale pour chaque nature de risque, et à constituer des fonds particuliers pour les maladies, les décès et les pensions. Si cette méthode est mise en pratique et si les cotisations sont fixées de manière à concorder avec les charges éventuelles l'association n'a rien à craindre. Mais il est indispensable que ce système soit appliqué avec une fermeté inflexible.

On peut admettre avec M. Prosper de Lafitte que les sociétés de secours mutuels auraient avantage à se borner à venir en aide aux malades et à distribuer de petites sommes aux familles des décédés. Le service des pensions est compliqué, difficile. Pourquoi ne pas laisser les sociétaires s'assurer eux-mêmes un capital ou une rente à la caisse de la vieillesse ? La comptabilité deviendrait bien plus simple, l'établissement des inventaires serait rendu plus aisé, les administrateurs de mutualités seraient délivrés d'un grand fardeau. Mais ce changement de régime ne peut concerner que les Sociétés qui se fonderont. Quant à celles qui existent, il est nécessaire qu'elles entreprennent, au plus tôt, un examen approfondi de leur situation.

UN PHILANTROPE.

LA DÉFENSE DE L'EST

PLAN FREYCINET

Nouvelles lignes de mobilisation

Le budget extraordinaire de la guerre récemment voté par la Chambre a été arrêté à 770 millions. Cependant les deux rapporteurs, MM. Ribot et Jules Roche, n'ont pas osé qu'il faudrait l'augmenter avant qu'il fût longtemps, d'une somme de 220 millions environ.

Les destinations spéciales des premiers crédits ont été énumérées en détail dans l'exposé des motifs du projet de budget. *Il serait intéressant de rechercher*, à présent, l'emploi des 220 millions dont on nous fait prévoir la prochaine demande.

Les travaux auxquels ils sont destinés ont, à bien des points de vue, une telle importance, que nous pensons devoir fournir au public les renseignements que nous avons pu recueillir à leur sujet.

C'est une affaire militaire et économique, et en même temps une entreprise considérable, auxquelles doivent s'attacher toutes nos préoccupations patriotiques.

Au cours de ses dernières tournées sur la frontière, M. de Freycinet s'est ému, après beaucoup d'autres, de l'encombrement dangereux que la mobilisation pourrait amener sur la ligne principale de l'Est.

Par le fait, le chemin de Paris-Avricourt est la première ligne de mobilisation de la région du Nord-Est ; il prend un grand nombre d'embranchements, et le seul qui, dans sa course directe vers la frontière, puisse jeter les troupes du centre dans la vallée de la Meuse et sur la Moselle.

Or, cette grande artère n'a que deux voies, et l'on est effrayé quand on réfléchit qu'un vulgaire accident pourrait arrêter la concentration de toute l'armée sur les points les plus menacés de notre territoire.

Le gouvernement a donc résolu de construire deux nouvelles voies, de Vitry-le-François à Lérouville.

Sacrifices énormes

C'est apparemment à ces travaux que sont destinés les 120 millions dont il a été question. Car les chemins de fer ne figurent au budget extraordinaire déjà voté que pour 14 millions, et il en faudra bien dix fois autant pour mener à bien un ouvrage de cette importance.

Quelques mots d'explication le feront aisément comprendre.

Il est incontestable que nous voici en présence d'une œuvre utile, probablement nécessaire, mais qui doit nous entraîner à d'énormes dépenses.

Si l'on jette les yeux sur la carte, les avantages du plan conçu par le ministère sautent aux yeux.

Le village de Lérouville

C'est au tronçon de Vitry-Lérouville que viennent se nouer toutes les lignes du Nord, de l'Ouest et du Midi.

On n'y compte pas moins de cinq embranchements : **Vitry le-François où aboutissent les lignes de la Fère-Coulommiers Paris, de Troyes Sens-Orléans et tout le réseau du Sud-Ouest ; — Bissemes, qui se trouve en communication avec Saint-Dizier-Chaumont Dijon, avec le réseau P.-L.-M. ; — Revigny, relié par Sainte-Menehould, Rethel, Laon, à toute la région du Nord et celle de l'Ouest ; — Façon-le-Petit, où la ligne de Neufchâteau conduit toutes les provenances de l'Est ; — enfin Lérouville, terminus de la ligne de Verdun Sedan, et d'où la ligne principale file *vers Nancy.*

Le village de Lérouville est situé à quinze lieues de la frontière, par la route de Pont-à-Mousson il est à vingt lieues de Metz.

On conçoit qu'une grande partie des troupes, arrivant de tous les points de la France entre Vitry et Lérouville, soient débarquées sur ce dernier point et puissent gagner, en une étape, ses postes de combat, grâce aux nombreuses routes qui convergent sur Commercy.

Il y a donc un intérêt capital à rendre tout encombrement impossible sur le tronçon *Vitry-Lérouville*, et à *ce que les* trains s'y succèdent sans interruption.

Voilà pourquoi l'état major en exige l'élargissement ; quatre voies, au lieu de deux, permettront de transporter sans à-coup les corps d'armée débouchant de Vitry, de Blesmes, de Revigny, à Lérouville, d'où ils se déploieront en éventail vers la frontière.

Lignes parallèles

A première vue, il semble tout simple de doubler le nombre des rails d'un chemin de fer. Par le fait, cela devient certainement plus difficile et plus onéreux qu'un premier établissement.

Si nous sommes bien informés, l'état-major a voulu que quatre rails supplémentaires courussent le long des autres *sans jamais les traverser. La raison de* cette exigence n'a même pas besoin d'être indiquée : elle apparaît de suite dans la crainte des collisions.

S'il en est ainsi, que l'on trace la nouvelle ligne à droite ou à gauche de la première, on imagine, dans les deux cas, tout ce qu'elle détruira sur son passage.

Il faut noter que la distance entre Vitry et Lérouville est de 85 kilomètres.

Immense travail

Combien de gares resteront debout ? La principale, celle de Bar-le-Duc, devra forcément disparaître. D'importantes constructions qu'on achève à peine, à la station de Nancois-le-Petit, risquent de subir le même sort.

Quant aux travaux d'art dont il faudrait doubler la portée, le nombre en est grand. Par bonheur, il n'existe pas de tunnels dans cette portion de la ligne, mais il y a beaucoup de ponts, de passages à niveau et de profondes tranchées. Celle de Lanneville, qui enserre une des rampes les plus rapides de France, occasionnera d'énormes terrassements, à moins qu'on-ne se décide à la tourner.

Nous n'insistons pas sur la masse des terres *à remuer pour doubler les remblais.*

Enfin, ajoutons que la nouvelle voie rencontrera des obstacles et des difficultés de tout genre ; par exemple, le canal de la Marne au Rhin et la route nationale n'en ont longent parallèlement la ligne et n'en sont séparés que par une rangée d'arbres ; de l'autre côté, le coteau.

Tout cela coûtera la forte somme. Le chiffre des expropriations sera effrayant. Un détail à ce propos : il faudra, de toute nécessité, raser l'usine à gaz de Bar le Duc. Qu'est-ce qu'un million, pour une pareille opération ?

Et paiera ? Evidemment l'Etat, puisque la Compagnie n'a aucun intérêt à l'entreprise. Elle se contentera d'exécuter les travaux.

Travail préparé

Dès à présent, les études préparatoires sont commencées.

Dans *et bientôt trois sections spéciales* seront organisées ; le premier, dont le siège est à Bar le-Duc, fonctionne depuis trois semaines.

Tout le monde est sur les dents ; car les systèmes ne s'improvisent pas en hâte ; comme on dit dans la partie, c'est à dire dès les premiers jours de printemps.

D'ici là, il faut lever tous les plans, prendre tous les nivéaux, préparer toutes les adjudications. L'intention de la compagnie est en effet de diviser l'entreprise en un très grand nombre de lots et de les soumissionner à des entrepreneurs différents. Alors, on mettra dessus toutes les centaines d'ouvriers qu'il sera nécessaire, et le chiffre n'en sera pas mince, si l'on rêve, comme on nous l'a dit, de tout achever en six mois.

Tels sont nos renseignements sur le nouveau plan Freycinet. Nous ne prétendons pas d'indiscrétion, car tous les riverains, menacés par l'expropriation, [illegible] au courant de ce projet — projet [illegible] déjà, nous l'affirmons, en vo[illegible] tion.

Et pour l'étranger, ses [illegible] tellement nos départ[illegible] le connaît suffisamment.

Espérons, dit le *Fig*[illegible] nera le temps de le réa[illegible]

L'ÉLECTION DE PARIS

Une dépêche de M. Antoine

Paris, 28 décembre.

La *République française* publie la note suivante :

Je reçois de mon ami Antoine, député protestataire de Metz, la note suivante :

Nancy, 28 décembre, midi.

Ai jamais sollicité, ni accepté candidature Paris. Comptant, un désistement formel paraît nécessaire, je vous autorise à démentir tout ce qui m'engager ou égarer l'opinion publique. — Signé : ANTOINE.

J'ai répondu au député de Metz :

— Mon cher ami. — Tous républicains, tous ennemis césarisme, tous patriotes comprendront sentiment élevé qui dicte votre résolution. — Signé : J. REINACH.

Ils sont d'accord

Nous avons reproduit hier soir, en dernière heure, la note de la *France* annonçant que le comité boulangiste, réuni à une heure de l'après-midi, avait décidé à l'unanimité que la candidature de M. Boulanger serait posée à Paris à la prochaine élection législative.

La nouvelle n'était, paraît il, pas exacte. Le comité boulangiste ne s'est réuni qu'à trois heures, et voici, d'après la *Presse*, ce qui est résulté de ses délibérations :

Le comité républicain national, réuni le 27 décembre 1888, sous la présidence de M. le général Boulanger, proteste contre les bruits perfides répandus par des adversaires du parti national, et déclare que jamais l'entente et l'unité de vues n'ont été plus complètes entre tous ses membres.

Le comité républicain national :

Boris, Chevillon, comte Dillon, Paul Déroulède, Laguerre, Laisu, Laporte, Le Hérissé, Michelin, Henri Rochefort, Saint-Martin, de Sigoini, Thébaud, Turquet, Vacher, Vergoin.

Etaient absents, mais avaient envoyé leur adhésion : MM. Laisant, Laur, Naquet.

Il n'y a pas, dans le document qu'on vient de lire un mot concernant l'élection de Paris.

Un candidat blanquiste

Plusieurs journaux annoncent que le candidat qui réunirait les suffrages des blanquistes-révolutionnaires serait M. Eugène Protot, ancien délégué de la Commune à la justice. Le *Cri du Peuple* n'ayant rien dit encore à ce sujet, nous ne pouvons ni reproduire la nouvelle sous réserves. Un peu de prudence n'est pas superflue. La succession de M. Hude n'est ouverte que depuis quelques jours et certains journaux s'abusent à une stéréotypie chasse d'informations où ils risquent de recueillir plus de démentis que de lauriers.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

L'élection de Paris — U[illegible]

pendante — D[illegible]

Le Conseil de [illegible] matin à l'Ely[illegible] Carnot.

La [illegible] les [illegible] vier pour [illegible] ment de M. [illegible] cation paraîtra [illegible] obsèques de M.

[illegible] avale détachée de la Man[illegible] tutrée le 1er janvier en divi[illegible] pendant [illegible]

[illegible]ral Krantz partira le 2 janvier pour [illegible]on, examiner l'état des navires de la [illegible]otte et les constructions navales.

M. Carnot a signé les nominations de la Légion d'honneur dans la marine et l'agriculture.

Le vice-amiral Aube, inspecteur général du génie, MM. de Bussy et Tisserand, directeur de l'agriculture, ont été nommés grands officiers.

Il n'y aura pas conseil demain.

Chambre des Députés

Séance du 28 décembre

PRÉSIDENCE DE M. MÉLINE

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Incident

M. Colfavru a la parole sur le procès-verbal de la séance d'hier.

Répondant à une interruption de M. Le Provost de Launay il a dit, ce que le compte rendu ne mentionne pas, qu'au moment de la guerre de 1870 il était, non pas en Egypte, mais dans l'armée de Paris, où il a assisté à Buzenval et à Champigny, avec les défenseurs de la patrie trahis et mutilés par l'homme de Décembre et ses complices. (Bruit à droite).

M. le baron Dufour. — Ce n'est pas lui qui a trahi. Il a été trahi.

M. de Cassagnac. — Vous feriez mieux de vous expliquer sur les 200.000 francs de commission.

M. Colfavru. — Vous êtes un imposteur !

M. de Cassagnac. — Si je le suis, c'est en tout cas avec les journaux judiciaires.

Le procès-verbal est adopté.

Les transports de l'Indo-Chine

M. Gaudin de Villaine adresse une question au ministre de la marine sur la comptabilité à bord de nos transports de l'Indo-Chine.

L'amiral **Krantz** ministre de la marine, répond. C'est par un sentiment d'humanité qu'on, dès qu'un homme, atteint par la maladie en extrême-Orient, a conscience de son état, on l'embarque pour qu'il puisse revoir peut-être encore son pays.

Le soins médicaux sont largement distribués.

M. Gaudin de Villaine remercie le ministre de ces explications, qui rassureront les familles inquiètes.

Le rengagement des sous-officiers

M. de Freycinet demande à la Chambre d'interrompre la discussion de la loi sur le recrutement qui, malgré tout le zèle de la commission, ne pourra sans doute pas être voté avant la fin de l'année, et de discuter au préalable le projet relatif au rengagement des sous-officiers qui présente un caractère particulier d'urgence.

La Chambre accepte cette intervention et le projet est adopté sans discussion.

La circulaire du ministre de la guerre

M. Wickersheimer pose une question au ministre de la guerre.

Il y a quelques jours, dit-il, le ministre de la guerre adressait aux commandants d'armée, une circulaire relative aux [illegible] mentements.

Cette circulaire a été divulguée [illegible] de Paris, la *France* [illegible]

M. Wickersheimer [illegible] comment il se fait [illegible] à la mobilisation [illegible] il lui demande [illegible] ts, et a[illegible] s'il est [illegible] (Appr[illegible]

[illegible] pas encore por[illegible] mer comment la [illegible]

[illegible] connu, la Chambre peut [illegible] cession n'attendrait guère.

[illegible] ment au fond, M. de Freycinet va s'en expliquer de manière à démontrer à la Chambre qu'en rien dans la circulaire dont il s'agit n'était de nature à donner lieu à ce bruyant et ridicule incident de presse.

A gauche : Très bien ! très bien.

Rien de plus simple au fond et de moins propre à éveiller l'émotion qu'on a manifestée.

Le ministre explique qu'il y a deux catégories d'approvisionnements : ceux de concentration et ceux de mobilisation.

Il n'est pas question de toucher aux approvisionnements de concentration qui ont lieu dans les villes de garnison de la frontière.

Il n'en est pas de même des approvisionnements de mobilisation.

Et, comme il s'agit de vivres qui se détériorent rapidement, le ministre a consulté les chefs de corps sur le point de savoir s'il n'y avait pas lieu de les diminuer, sauf à recourir le cas échéant aux réquisitions.

Il n'y avait rien là de nature à provoquer l'émotion factice qu'on a manifestée.

On ne saurait assez s'étonner de l'ignorance profonde qu'elle révèle chez ses auteurs et elle était sincère. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

M. Le Hérissé demande à transformer la question en interpellation.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 5

L'AS DE CŒUR

— Oui, monsieur le comte. Vous allez me jurer, sur votre honneur de gentilhomme, que vous ne connaîtrez jamais personne, et quoi qu'il advienne, ce que vous aurez vu et entendu dans cette maison.

— Que voulez-vous dire par ce : « quoi qu'il advienne ? » S'il s'agissait de tremper dans une action honteuse, je vous déclare....

— Je veux dire qu'il se peut que nous ne nous accordons pas, après que je me serai loyalement expliqué devant vous sur le but que je poursuis. Le complot contre M. le duc d'Orléans, vous l'avez certainement deviné, mais chacun conspire à sa guise ; la mienne, je veille de mes compagnons, *pourrait ne pas vous convenir.* Dans ce cas, rien de fait entre nous. Vous serez libre de vous en aller comme vous êtes venu ; mais alors je vous ferai *le droit de compter sur votre discrétion absolue.*

— Pardieu ! monsieur, vous me la baillez belle ! On avec vous pris qu'un homme de ma sorte s'en va dénoncer les gens qu'il a honoré de sa visite, ces gens fussent-ils les plus faétes coquins du monde !

— Ainsi, vous me donnez votre parole ? insista le domino, peu touché de cet étalage de beaux sentiments.

— Je vous la donne.

— Cela me suffit, monsieur le comte ; veuillez me suivre.

Et l'homme masqué appuya sans hésiter *la main droite sur une pierre saillante* de la muraille qui céda aussitôt et laissa à découvert une ouverture à peine assez large pour qu'un homme pût y passer.

Horn, dans l'obscurité, ne se rendit pas bien compte du singulier mécanisme que son compagnon venait de faire jouer. Il comprit seulement que la prétendue maçonnerie n'était qu'un trompe-l'œil habilement badigeonné pour cacher une porte secrète. Tout autre à sa place aurait sans doute hésité à franchir ce pas, au delà duquel il n'y avait plus que mystères inquiétants et dangers inconnus ; mais son tempérament le portait rarement à hésiter et jamais à reculer.

Le jeune fou jeta autour de lui un coup d'œil rapide et n'aperçut rien de suspect. La ruelle était déserte et on n'y entendait d'autre bruit que le grincement monotone d'une enseigne suspendue au bout d'une tringle et balancée par le vent. Le vent était déjà de l'autre côté du mur et lui faisait signe de venir. Horn passa, et la porte se referma sur lui.

Il vit alors qu'il se trouvait dans un jardin où plutôt dans un enclos planté de grands arbres. A sa gauche s'élevait une maison dont les fenêtres soigneusement closes laissaient à peine filtrer de faibles rayons de lumière.

— Donnez-moi la main et venez, murmura l'homme au masque. On nous attend.

— Vous voulez dire qu'on vous attend, grommela le jeune homme, car je n'ai point coutume de me faire un ami de mon guide en la matière. Le chemin n'est point de mon ressort.

— Bon ! monsieur le comte, si mon ami Blanche-Barbe vous entendait traiter son logis de la sorte, il en serait bien marri. Un coupe-gorge, le noble cabaret de *l'Epée de Sous-qui* a pignon sur la rue Quicampoix et fameux sur le gouffre de Vaulx ! Un coupe-gorge, l'illustre taverne où on tape sur-le-chausse de si bon vin de Grimlage, où, échangeant au premier étage tant de millions en papier ! Blanche-Barbe en suffoquerait de colère, dame Margot, sa digne épouse en mourrait de honte, et si vous connaissiez leur charmante fille....

— Assez, monsieur ! interrompit Horn, je ne suis point venu ici pour entendre célébrer les mérites de ce Blanche-Barbe et de sa famille. Veuillez me dire sur-le-champ ce que vous avez à me proposer, sinon....

— Un peu de patience, monsieur le comte. Le temps seulement de vous conduire là-haut, et vous pourrez retirée où nous serons à merveille pour jaser.

Et l'inconnu, prenant M. de Horn par le bras, lui fit traverser rapidement le jardin et gravir un escalier de bois appliqué extérieurement contre la maison. Le jeune comte se laissa conduire, en ayant soin toutefois de tenir sa main droite à la garde de son épée. Soit qu'il eût, après avoir monté une trentaine de marches, s'arrêta devant une porte basse et y frappa trois coups espacés d'une certaine façon.

Aussitôt consérent les yeux ces les chants qui partaient de l'intérieur ; un pas lourd fit craquer les planches, une clef grinça dans la serrure, un battant tourna sur ses gonds, et une étrange figure apparut sur le seuil. C'était un grand flandrin, osseux et effilanqué comme un vieux cheval de maître, vêtu d'une longue robe fermée aux manches et au collet, affublé d'une immense perruque noire et serrant amoureusement contre son cœur un broc gigantesque.

— *Ah ! c'est vous, colonel*, s'écria ce bizarre personnage ; il ne nous manque plus que le cher chevalier, mais celui là paraît toujours en quatrième lieu et étoiles et *s'acquitter pour des divinités inconnues* qu'il est toujours en retard.

— Le chevalier est à son poste. Je l'ai chargé d'une commission, ainsi, tais-toi et livre-nous passage à monsieur et à [illegible]

— Tiens ! vous amenez une recrue ! Quel est ce gentilhomme ?

— Tu le sauras plus tard. Venez, monsieur le comte.

Horn suivit l'homme au domino et entra dans une chambre carrée, où trois guidams, accoutrés dans le même goût que celui qui était venu ouvrir, buvaient assis autour d'une table chargée de bouteilles.

Cette singulière compagnie sortait probablement d'une mascarade et n'avait pas pris le temps de dépouiller les oripeaux qu'elle avait endossés pour une joyeuse expédition nocturne. Ce n'étaient que satins rayés, taches de vin, collerettes froissées, rabats déchirés, perruques posées de travers, ou jetées au milieu des verres cassés et des cruches vides.

— Monsieur, s'écria le comte en apercevant ce grotesque tableau, je vous prévients que je ne suis point en humeur de rire, et il faut m'expliquer ce que signifie cette ridicule pasquinade ou me rendre raison à l'instant même de votre procédé malséant.

— Ceci n'est point une pasquinade, je vous le jure, dit tranquillement le domino. Ces messieurs arrivent comme nous du bal de l'Opéra, et, si vous n'avez pas quitté si promptement la loge de M. le *duc d'Orléans* vous auriez pu voir qu'il y faisaient une très sérieuse besogne.

— Quelle besogne ? Expliquez-vous plus clairement ou vous vous repentirez d'avoir voulu me bafouer.

— Il n'est point question de cela ; ces messieurs qui ont fait l'honneur de vous prier avec moi contre le Régent, sont tous gens d'épée, et si cette nuit ils ne sont pas avec moi contre le voyez, c'est par *mon ordre et pour des raisons graves.*

— Il paraît, colonel, que vous avez assisté à notre petite drôlerie, dit le grand flandrin en grimaçant comme un singe. *N'est-il permis de vous demander ce que vous en pensez ?*

— Je pense que vous avez commis là une sottise.

— Je ne suis point de votre avis, colonel, et je prétends que mon stratagème...

— Tu me démontreras sa supériorité une autre fois. Pour le moment, bois un coup à l'être l'Ermitage de maître Blanche-Barbe, et, dès que notre ami le chevalier paraîtra, *avertis-moi. Je vais confier* avec ce gentil homme dans le cabinet du fond.

Avant ainsi parlé, d'un ton qui n'admettait pas la réplique, l'homme masqué traversa la chambre, ouvrit une porte et d'un geste fort noble, invita M. de Horn à passer le premier.

Le jeune comte était décidé à poursuivre l'aventure, et, d'ailleurs, il eût été un mauvais tacheux de vin, collerettes froissées, rabats déchirés, perruques posées de travers, ou jetées au milieu des verres cassés et des cruches vides.

— Monsieur, s'écria le comte en apercevant ce grotesque tableau, je vous prévients que je ne suis point en humeur de rire, et il faut m'expliquer ce que signifie cette ridicule pasquinade ou me rendre raison à l'instant même de votre procédé malséant.

— Ceci n'est point une pasquinade, je vous le jure, dit tranquillement le domino. Ces messieurs arrivent comme nous du bal de l'Opéra, et, si vous n'avez pas quitté si promptement la loge de M. le *duc d'Orléans* vous auriez pu voir qu'il y faisaient une très sérieuse besogne.

— Quelle besogne ? Expliquez-vous plus clairement ou vous vous repentirez d'avoir voulu me bafouer.

— Il n'est point question de cela ; ces messieurs qui ont fait l'honneur de vous prier avec moi contre le Régent, sont tous gens d'épée, et si cette nuit ils ne sont pas avec moi contre le voyez, c'est par *mon ordre et pour des raisons graves.*

— Il paraît, colonel, que vous avez assisté à notre petite drôlerie, dit le grand flandrin en grimaçant comme un singe. *N'est-il permis de vous demander ce que vous en pensez ?*

— Je pense que vous avez commis là une sottise.

— Je ne suis point de votre avis, colonel, et je prétends que mon stratagème...

— Tu me démontreras sa supériorité une autre fois. Pour le moment, bois un coup à l'être l'Ermitage de maître Blanche-Barbe, et, dès que notre ami le chevalier paraîtra, *avertis-moi. Je vais confier* avec ce gentil homme dans le cabinet du fond.

Avant ainsi parlé, d'un ton qui n'admettait pas la réplique, l'homme masqué traversa la chambre, ouvrit une porte et d'un geste fort noble, invita M. de Horn à passer le premier.

homme devait donner l'ordre d'égorger un prisonnier et monter à l'assaut d'un bastion avec la même résolution froide et implacable.

Le comte l'observait avec une curiosité mêlée d'une certaine inquiétude, car cette somme pourrait ne pas se promettait rien de bon, et il attendait qu'il parlât le premier, à peu près comme un duelliste prudent attend sur le terrain la première botte d'un adversaire redoutable.

— J'ai avant tout des excuses à vous faire, monsieur le comte, dit le personnage en s'inclinant courtoisement.

— Des excuses ! répéta Horn assez surpris de ce début.

— Mon Dieu ! oui. La nécessité m'a contraint de vous exposer d'une façon très fâcheuse promenade à travers les bouges de Paris, mais ici, seulement, je pouvais vous entretenir librement, et le grand dégât que vous avez fait chez de votre connaissance me servira d'excuse.

— Voilà qui est assurément très flatteur pour moi, mais...

— Mais vous souhaiteriez de savoir à qui vous avez affaire. Le moment est venu de vous le dire, monsieur le comte. Je suis le colonel La Jonquière.

— Quoi ! celui qui....

— Oui, monsieur le comte ; celui qui, à l'automne de 1715, faillit si bien enlever Philippe d'Orléans, et qui se disposa à essayer de nouveau d'en débarrasser la France.

Horn ne se pressa point de répondre. Il regardait de tous ses yeux ce célèbre chef de partisans dont la tentative audacieuse avait fait tant de bruit en Europe, et il cherchait à repoeler le souvenir du peu confus qu'il avait gardé de cette histoire déjà vieille de plus d'une année.

— Vous êtes étonné de me voir en liberté, n'est-il pas vrai ? demanda en souriant l'aventurier.

— En effet, monsieur, on m'avait dit...

— On vous avait dit que j'étais à la Bastille.

— C'est bien cela.

(A suivre.)